50e ANNÉE. — N° 17.487
DIRECTION & ADMINISTRATION : 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS : 8, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et limitrophes.	13f	24f	45f
France et Colonies...	14f	26f	48f
Etranger.	18f	35f	65f

La Petite Gironde

15 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 15 c.

VENDREDI 21 MAI 1920
SAINT HOSPICE
SOLEIL : lever 5h29; coucher 8h29
LUNE : P. Q. le 24; P. L. le 1er.

IMPOT DE GUERRE

Si nous prêtions à la France victorieuse ?

Dans tous les pays, dans tous les Parlements, autour de tous les gouvernements, la liquidation de la guerre pose des questions d'une extrême gravité et de tous ordres. Le cas de la France, plus particulièrement, apparaît pour beaucoup angoissant. Certains, à l'étranger surtout, l'exagèrent outre mesure. Et il ne semble pas se dégager de cette exagération même rien qui nous soit bien profitable. La propagande ennemie ne laisse passer aucune occasion de nous blesser, de nous contrecarrer ou de nous gêner. Là, comme ailleurs, faisons bonne garde.

Et, pourtant, nous n'avons aucune raison de désespérer de résoudre tant de questions troublantes à notre avantage.

La victoire des alliés est acquise. Mais elle ne sera évidemment la victoire féconde et durable que si chacun d'eux, après avoir beaucoup souffert, et souffert à des degrés divers, dont la France tient assurément le plus élevé et le plus douloureux, est assuré de voir rapidement ses ruines relevées et si, doté d'une nouvelle organisation de travail parfaitement adéquate, il trouve dans la surproduction des éléments d'activité et des sources de richesses abondantes, et peut, dès lors, offrir à l'Etat une matière imposable fort accrue.

A l'heure actuelle, les questions financières dominent les préoccupations, et les Etats belligérants se demandent en effet, avec anxiété, dans quelles conditions et dans quelles mesures ils pourront faire face aux dépenses engagées.

Sous peine de porter atteinte à la vie sociale et économique des peuples, il devient urgent d'y réfléchir et de trouver à ce problème angoissant, devant l'exagération par trop fiévreuse des changes, et sur certains points de marchés financiers trop facilement provoquée, criminellement calculée, des solutions nettes et rapides, en harmonie avec les nécessités de la pratique.

La France, en particulier, qui a supporté le poids le plus lourd de la lutte, se trouve sérieusement endettée. Sans faire, d'une manière spéciale, l'Etat des charges qui grèveront ses budgets futurs, on peut prévoir que, durant de longues années, elle sera placée dans un état de moindre défense vis-à-vis des nations qui, dans la lutte, n'ont donné qu'un effort restreint. Cela ne peut pas être.

Or, depuis plus de quatre ans, le législateur a dû, pour parer aux difficultés financières, faire appel à tous les modes de taxation que l'ingéniosité pouvait lui offrir. Plus que jamais, notre système fiscal est fait de pièces et de morceaux. Aussi bien, à l'heure actuelle, lorsqu'on songe à de nouvelles taxes, on se heurte à un imbroglio d'impositions, établies au jour le jour, sans souci des répercussions économiques ou sociales.

Les événements ont provoqué, sinon justifié cette politique; mais, aujourd'hui, elle convient mal à un état de fait dans lequel chaque chose tend peu à peu à reprendre sa stabilité.

Néanmoins, une liquidation s'impose et, en dehors de toute contribution à imposer nécessairement à l'ennemi, il faut à nouveau faire appel à l'effort du contribuable. De nouvelles ressources seront nécessaires pour régulariser le passé et gager l'avenir, et, dans cette recherche de la matière imposable, il importe plus que jamais de procéder avec prudence et modération pour ne pas tarir les sources de la richesse publique. La politique financière doit, dans les circonstances présentes, répudier les idées démagogiques malsaines et renoncer aux expédients.

Mais, comment le législateur doit-il demander à la nation, sous peine de voir anéantir le fruit de quatre années de lutte sans précédent, l'effort nécessaire pour assurer la reprise de la vie normale et l'existence du pays ? C'est là ce qu'il importe de déterminer.

Il est, actuellement, un fait acquis et qui s'impose : c'est que la création d'impôts nouveaux, telle qu'elle se présente, ne doit être envisagée dans ses modalités et dans ses conséquences que lorsqu'on aura chiffré et arrêté d'une manière précise la dette des peuples vaincus.

Il importe d'abord de commencer par régler avec l'Allemagne les comptes dont elle s'est rendue débitrice par suite de son agression, et c'est l'objet des tractations en cours.

La gravité des crimes qu'elle a commis et des ruines qu'elle a annoncées, les responsabilités qu'elle a assumées : autant d'éléments qui doivent servir à déterminer le poids du fardeau que l'on doit mettre à sa charge et à grever son avenir au même titre que son présent. Ce serait un crime de lèse-humanité et de lèse-patrie que de laisser l'impunité même relative à un peuple qui s'est placé de lui-même hors de la loi commune et qui ne semble pas devoir se décider à y rentrer et à s'y maintenir si facilement.

Il se trouve précisément que, dans une certaine mesure, le peuple allemand, si enthousiaste en 1914 pour la « guerre fraîche et joyeuse », n'a pas connu la ruine et les horreurs de l'invasion. Si son crédit est entamé et son numéraire diminué, son patrimoine immobilier est intact, sa puissance industrielle et commerciale paraît sauve, sa main-d'œuvre abondante. Son outillage mécanique est au grand complet.

Dans ces conditions, avec l'esprit de rénovation et la force de travail qui la caractérisent, l'Allemagne peut, demain, inonder de ses réserves et de ses stocks les marchés du monde. Sa richesse doit devenir l'enjeu de sa rançon et sa force de travail doit rester notre gage.

Toutefois, on peut, non sans arrière-pensée et peut-être même sans anxiété, se demander si la puissance fiscale du vaincu peut *tout de suite* faire face à l'intensité de l'effort que l'on est en droit d'exiger de lui.

Sans demander cet effort à titre permanent et définitif, nous pouvons le demander et l'obtenir à titre temporaire : en prêtant dans des conditions particulières à l'Etat, en lui consentant une avance remboursable.

Nous allons voir comment.

Géo GERALD,
député.

Le goûter matrimonial

On connaît l'ingénieuse et charmante institution qui a rendu fameuse la petite cité d'Ecaussines-Lalaing, en Belgique. Le lundi de la Pentecôte, les demoiselles de la ville offrent aux célibataires un « goûter matrimonial ». On cause, on flirte, on mange, on boit, on chante même, et, comme

Les cœurs sont bien près de s'entendre
Quand les voix ont fraternisé

il se fait là de nombreuses accordailles, au plus grand bénéfice de la repopulation. Pendant la guerre, l'institution avait chômé, comme tant d'autres. Mais le 24 mai prochain la mode en sera reprise.

Les journaux belges sont pleins de détails savoureux sur la fête. En guise de préface, on vient d'élire la présidente de l'Association matrimoniale. Les demoiselles d'Ecaussines-Lalaing ont mis à leur tête Mlle Rose Delfosse. La présidente est charmante, comme l'atteste son portrait publié par tous les journaux. Le journal d'Ecaussines, moniteur officiel de l'A., déclare « qu'elle portera crânement l'étendard sous lequel se groupent toutes les Ecaussinettes qu'elle conduira dans son sillage rose vers le doux hymen ». La reprise des hostilités pacifiques entre célibataires et jeunes filles va attirer dans la coquette cité une affluence considérable. « Les nombreux aspirants au mariage, dit un de nos confrères belges, attendent impatiemment le lundi de la Pentecôte pour faire ample cueillette de fleurs écaussinnoises délicates et tendres, auxquelles viendront se joindre d'autres fleurs... exotiques et captivantes. Toutes ces fleurs réunies sous les chaudes caresses du soleil de mai formeront d'incomparables et éblouissantes floralies. »

La coutume est à coup sûr pittoresque et gaie, d'une gaîté ingénue, saine et franche. On ne la voit pas très bien transplantée chez nous. La fratrie aux flancées ne vous rappelle-t-elle pas le marché de Corneville ?

Vous qui voulez des épouses
Aimables et point jalouses

et la suite. Il y en a évidemment pour tous les goûts. On peut goûter pour le bon motif, sans métaphore. Ces demoiselles savent bien qu'on ne prend pas les mouches avec du vinaigre. C'est un five o'clock pour hommes gourmets désireux de ne pas rester seuls. Junon, déesse des justes noces, y doit présider les tables, le flanc ceint d'un cordon bleu.

Vous apprendrez sans surprise qu'en Belgique, le goûter matrimonial d'Ecaussines n'a jamais été troublé par des paroles ou des gestes. On n'oserait pas espérer qu'un meeting de fiançailles organisé sur les mêmes bases alimentaires se déroulât chez nous sur un rythme aussi familial. Il y aurait sans doute de nombreux candidats au goûter, mais trop prompts peut-être à vouloir comparer. Et comparaison n'est pas raison...

P. B.

Allocations journalières et majorations

Paris, 20 mai. — Les allocations journalières et les majorations à titre de soutien de famille seront maintenues aux familles des hommes de la classe 1918 jusqu'à la date du renvoi des derniers dans leurs foyers. La période pendant laquelle les allocations et les majorations (accordées en vertu des lois du temps de guerre) doivent être payées suivant les taux dégressifs, commencera à partir de la libération des soutiens de famille de ladite classe.

A LA COMMISSION DES RÉPARATIONS

Les motifs pour lesquels M. Poincaré s'est retiré

Paris, 19 mai. — La démission de M. Poincaré a causé une vive émotion dans les milieux politiques et diplomatiques, et a provoqué des commentaires qui, pour la plupart, ne répondent pas à la réalité.

Bien que l'ancien président de la République se soit refusé jusqu'à présent à expliquer sa décision, parce qu'il juge plus correct de laisser à M. Millerand le soin de la faire s'il le juge opportun, nous pouvons déclarer qu'elle n'a d'aucune manière le caractère d'une manœuvre politique dirigée contre le gouvernement actuel. M. Poincaré est au-dessus de ces calculs mesquins.

La démission de l'ancien président se justifie par des raisons très simples et parfaitement logiques. Quand, en effet, il a été nommé à ce poste délicat et ingrat, la commission des réparations avait conservé encore toute l'étendue des attributions et de l'autorité que lui avait conférées le traité de Versailles. C'est à elle qu'il appartenait exclusivement non seulement de contrôler l'application de toutes les clauses du traité, mais encore de fixer le chiffre de l'indemnité que l'Allemagne devrait payer aux alliés, et de déterminer les modalités du paiement. Aucune initiative concernant toutes modifications aux conditions spécifiées dans le traité ne pouvait être prise sans en référer à cet organisme et sans qu'il ait dit son mot. Or, il était prévu, pour ce qui concerne l'indemnité, que la commission des réparations avait un délai expirant seulement le 30 mai 1921 pour établir le montant des dommages susceptibles d'être réclamés à l'Allemagne.

D'autre part, le paragraphe 12 de l'annexe du traité stipule, comme le rappelait M. Poincaré dans un récent article, que l'Allemagne devait remettre immédiatement 20 milliards, d'une part; 40 milliards, d'autre part, de marks or en bons au porteur, en même temps qu'un engagement écrit d'émettre, à titre de nouveau versement, lorsque la commission des réparations le décidera, 40 milliards de marks or en bons de même sorte, sans préjudice d'autres émissions pouvant avoir lieu plus tard, en garantie de la dette allemande. C'était donc un minimum de 100 milliards de marks or promis par l'Allemagne aux alliés, n'excluant pas des évaluations ultérieures et, sur ce chiffre, une somme de 60 milliards dus immédiatement sous forme de bons.

Or, on sait qu'à San-Remo, les alliés, constatant que l'Allemagne était incapable pour l'instant de s'acquitter en argent, et désireux, d'autre part, de pouvoir, par une opération financière et internationale, escompter leur créance, estimèrent qu'il importait de fixer une somme forfaitaire à l'Allemagne.

Cette solution ne répondait évidemment pas aux espérances qu'avait fait naître le traité, mais elle avait l'avantage appréciable de résoudre pratiquement un problème qui apparaissait de plus en plus insoluble. Dès lors, le rôle de la commission des réparations était singulièrement diminué. Elle perdait son caractère quasi souverain et semblait condamnée au rang effacé et quelque peu encombrant que les réalités pratiques ont assigné à la Société des nations.

Tels sont les véritables motifs pour lesquels M. Poincaré a jugé qu'il n'était pas de sa dignité de conserver la présidence d'une commission devenue un rouage secondaire.

Ajoutons que l'ancien président a toujours été un partisan convaincu du droit qu'avait la France d'obtenir la priorité en faveur de sa créance et du devoir qu'avaient les alliés de la lui accorder.

Représentant d'un département dévasté, nul n'était plus qualifié pour exprimer les vœux des régions qui ont subi si douloureusement les effets de l'invasion. Ces considérations devaient suffire pour dicter à M. Poincaré sa résolution. Celle-ci, toutefois, n'implique aucune critique à l'adresse de M. Millerand, qui lui-même, chacun se plaît à le reconnaître, s'est efforcé de tirer la meilleure part possible de la situation critique dont il a hérité en prenant le pouvoir.

LA SATISFACTION A BERLIN

Berlin, 20 mai. — La nouvelle de la démission de M. Poincaré de la présidence de la commission des réparations a été reçue avec une satisfaction non dissimulée à Berlin.

LES INTERPELLATIONS SUR LES GRÈVES

M. Léon Daudet se heurte à l'obstruction systématique des socialistes

M. Briand, mis en cause, intervient à son tour

Paris, 19 mai. — *La séance d'aujourd'hui fut sensationnelle, mais vide. M. Léon Daudet la remplit tout entière. Ce succès n'est pas dû à son argumentation, car ce redoutable polémiste parle infiniment moins bien qu'il n'écrit. Il est dû à l'extrême maladresse de ses adversaires. En se jurant d'empêcher M. Daudet de parler, le groupe socialiste, qui manque manifestement de direction et de sens politique, devait ameuter contre lui et en faveur de M. Daudet précisément la majorité de la Chambre. C'est ce qui se produisit.*

A peine M. Daudet est-il à la tribune qu'un vacarme intense et rythmé commence. L'orateur tient tête. Le président prêche le calme et la raison à une extrême gauche déréglée. Il se désespère, il s'époumone, il menace, il n'est pas écouté. Alors la droite commence à se fâcher, le centre à se hérisser. L'orage vient.

Un rien le fait éclater enfin sur tous les bancs. C'est un directeur de journal que M. Daudet, dominant le tumulte, vient de nommer et qui a fait un geste dans la tribune où il se trouvait. Quel geste ? On le saura plus tard. Quoi qu'il en soit, tous les députés se lèvent avec violence. Le tumulte est à son comble et le président se couvre. Excellente solution. La salle est évacuée à 3 h. 30.

A 5 h. 30, devant une assemblée décidée maintenant à la trêve comme tout à l'heure au combat, M. Daudet reprit son discours. Puis, tout à coup, et ce fut le très gros événement de la journée, il mit en cause M. Briand. A propos de grève générale, il lut un discours quelque peu incendiaire prononcé par ce dernier il y a vingt ans. M. Briand voulut répondre. Il eut peut-être tort.

Chevelu, dos voûté d'artisan, voix profonde, le grand tenor parla assez longuement. Et nous l'entendîmes avec grand plaisir. Mais ayant déclaré tout d'abord qu'il ne reniait pas ce discours de jeunesse, il ne put par la suite l'expliquer. S'étant levé dans l'intention évidente de nous convaincre que sa conception présente n'était plus sa conception passée, l'ancien président du conseil fit une démonstration qui permit à M. Daudet de s'écrier : « M. Briand, je ne comprends pas ! »

Cet incident engagea l'extrême gauche et une partie de la gauche à s'emparer de M. Briand. Elles l'acclamèrent à trois reprises.

H. S.

Paris, 19 mai. — La Chambre continue cette après-midi la discussion des interpellations sur les grèves devant une assistance aussi nombreuse.

M. Léon Daudet débute en disant : « Nous avons vécu les quinze jours les plus tragiques depuis la terrible guerre. Vous venez, Monsieur le Président du conseil, de remporter un beau succès sur les ennemis de l'intérieur. » (Vifs applaudissements à droite.)

Les socialistes commencent le vacarme à coups de pupitre en lâchant des bordées de cris. Le président leur fait observer que tous les orateurs ont droit à la même liberté.

La Droite, le Centre, une partie de la Gauche applaudissent frénétiquement le président. Mais le tumulte redouble — si possible ! Le président crie encore aux socialistes : « Si vous avez un reproche à adresser au président, faites-le en face ! »

Dans une accalmie, **M. Léon Daudet** essaie de reprendre le fil de son discours. Le complot reproché à la C. G. T., dit-il, a parfaitement existé. Il s'appuie sur un certain nombre de financiers, de journaux et de politiciens. Il dira les noms au président du conseil, qui les connaît d'ailleurs. Depuis l'armistice, chaque jour, des journaux, comme l'Humanité », préparent le chambardement.

Mais le vacarme reprend. Les socialistes empêchent l'orateur de continuer, et scandent en chœur : « Assassin ! assassin ! » sur l'air des lampions, en s'adressant à M. Daudet. La Droite proteste, menace de descendre dans l'hémicycle sur les socialistes. A ceux-ci, le président crie : « Si cela continue, je suspendrai la séance ! »

Cette menace produit son effet pendant une minute à peu près, pendant laquelle **M. Daudet** dit : « Ce complot s'étend dans un certain nombre de journaux, qui recherchent cette catastrophe que serait la guerre civile. C'est pourquoi les ouvriers français, soutenus par M. Millerand, ont signifié, le 1er mai, à la C. G. T., qu'ils avaient assez de son intolérable tyrannie. Ces journaux et les politiciens révolutionnaires sont vaincus. »

M. Daudet, constamment interrompu par les socialistes, dénonce le complot de Souvarine, du « Populaire » et du banquier Abraham Kahn, dit Albert Kahn, de l'ancienne banque Goudchaux. Ce sont eux qui ont stipendié, pendant les élections, des bandes d'apaches.

Le jour de l'arrestation de M. Paul Mennier, la police a saisi un télégramme de M. Téry à M. Albert Kahn, le prévenant, de mettre en sûreté les papiers révolutionnaires. (Interruption à l'extrême gauche, bruit.)

M. Daudet parle des documents saisis par la police. Puis il met en cause M. Gustave Téry, directeur de l'« Œuvre ». Celui-ci, qui est debout dans la tribune des rédacteurs en chef, fait signe à M. Léon Daudet qu'il ne peut pas lui répondre en mettant un doigt sur ses lèvres. Une partie des députés de la Droite, qui a vu le jeu de scène, se tourne vers la tribune où est M. Téry. Le reste de la Chambre et le public suivent le mouvement.

M. Léon Daudet, dans le bruit, prononçant des paroles qu'on ne peut saisir, désigne un bras tendu, avec obstination, le journaliste. Plusieurs députés à droite, dans le tumulte qui va croissant, réclament l'expulsion de celui-ci. Les socialistes répondent en criant : « Assassin ! assassin ! » à M. Léon Daudet.

Devant le tumulte, le président suspend la séance. Au bout d'une heure et demie de négociations laborieuses, la séance est reprise et la parole donnée à M. Léon Daudet.

Le député de la Seine remonte à la tribune et peut parler dans le silence. Il dit que, juridiquement, l'accusation contre la C. G. T. est fondée. Il ajoute, en invoquant le livre récent du lieutenant interprète Marchand, que l'Allemagne cherche à provoquer chez nous des émeutes sanglantes par la propagande de journaux analogues au « Bonnet Rouge ».

Vouloir imposer à un pays comme la France, où n'existe pas la lutte de classes, le régime des pions boches, de primaires démens et de gorilles alcooliqués qu'est celui de la Russie est une folie ! Néanmoins, un complot qui a ses ramifications en Allemagne et à Moscou a été fomenté contre la nation à partir du 1er mai.

A Arles, des bandes de grévistes, drapeaux rouges en tête, se sont saisis d'un ouvrier qui travaillait, lui ont lardé les parties sexuelles, et il est maintenant mourant à l'hôpital. (Exclamations indignées à droite et au centre.) Dans la même ville d'Arles, un ouvrier qui voulait travailler a été conduit à la Bourse du travail, jugé par un tribunal de Soviet et maltraité. Dans cette ville, M. le Ministre, ni le sous-préfet ni la police ne sont intervenus.

A Saint-Ouen, près de Paris, le maire annonçait tous les jours que le grand soir était pour le lendemain.

L'orateur, en faisant observer que l'âge et la guerre ont apaisé les ardeurs de la jeunesse, cite les extraits d'un discours sur la grève générale fait il y a vingt et un ans par M. Aristide Briand.

Une intervention de M. Briand

L'ancien président du conseil se lève et, dans le plus grand silence, tous les regards tournés vers lui, reproche au député royaliste d'avoir porté à la tribune un discours théorique qui peut, du reste, être interprété selon les besoins de la cause par un socialiste comme Jaurès ou un royaliste républicain comme vous. (Explosion de rires.)

C'est ainsi qu'il a été porté à la tribune par Jaurès, qui en avait fait un usage plus dangereux pour moi, dit M. Briand, dans l'hilarité générale. Ce discours est un discours de jeunesse, et puis il faut savoir ce qui était en discussion dans le Congrès où il fut prononcé : on discutait deux méthodes : avec Jaurès, nous défendions la méthode modérée et même la participation au pouvoir, et un socialiste y était à ce moment-là. En face de nous, il y avait les révolutionnaires, qui voulaient aboutir par tous les moyens, même les plus révolutionnaires. A ceux-là nous disions : « Les grèves partielles n'aboutissent à rien qu'à jeter les ouvriers dans des émeutes, à des effusions de sang. Nous étions à une époque singulièrement troublée. On fermait les bourses du travail; des libertés syndicales et publiques étaient contestées à la classe ouvrière, et toutes les avenues vers la liberté lui étaient barrées. Nous disions alors que la révolution ne pouvait être que l'aboutissement d'une série d'évolutions.

Je disais et je répétais partout aux travailleurs : « Si on veut vous arracher les libertés publiques le jour où vous serez groupés, vous disposerez d'une force irrésistible. » Ce moyen, il vient d'être employé dans un pays voisin, où quelques soudards ont voulu mettre le pied sur des germes de libertés. Il a réussi et a mis à néant le mouvement réactionnaire.

La voix de l'ancien président du conseil se fait ardente, et l'index tendu vers l'orateur il lui dit :

C'est en vain, M. Daudet, que vous essaieriez de faire croire que j'ai été un fauteur de désordre. Vous le savez très bien, et avec quelle habileté vous conduisez une œuvre qui a pour but de jeter le discrédit sur les républicains et les institutions républicaines.

Sachez-le, Monsieur Daudet, il y aura toujours dans ce pays assez de républicains attachés à l'ordre plus que vous pour permettre à la France de poursuivre son relèvement à l'abri des désordres, aussi bien de l'extrême gauche que de ceux de la droite !

Après une courte intervention de **M. de Baudry d'Asson** en faveur du maintien de l'ordre et de la liberté du travail, la suite du débat est renvoyé à jeudi.

Les délégués des mines, des transports, des ports et des docks, se prononcent pour la reprise du travail

On a procédé mercredi à l'arrestation de Monmousseau

Paris, 19 mai. — Au communiqué de la C. G. T. que nous avons reproduit impartialement, nous pouvons ajouter les précisions suivantes sur la discussion de l'après-midi.

En dehors de M. Lardeux, secrétaire intérimaire des cheminots, qui a proposé au nom de sa Fédération de lancer l'ordre de grève générale illimitée et complète, les secrétaires des autres Fédérations, tout en protestant de leur fidélité à la C. G. T., ont tous donné à entendre qu'il fallait en finir avec la grève.

M. Bartuel, des mineurs, a notamment déclaré : « Nous devons regarder la situation en face et prendre non pas une décision de sentimentalité, mais une décision qui tienne compte des réalités. »

M. Guinchard, des transports, après avoir indiqué la situation dans sa corporation, a signifié qu'il fallait reprendre le travail dans le plus court délai possible.

M. Vignaux, des ports et docks, après avoir assuré que tout allait bien dans sa corporation, a ajouté que, pourtant, il y avait urgence à envisager de quelle façon on pourrait venir en aide aux grévistes.

Enfin, M. Rivelli a déclaré qu'il fallait regarder les choses franchement et voir s'il n'y avait pas lieu de mettre fin à la grève avant que certaines déceptions ne se produisent. Et M. Rivelli a conclu en proposant carrément au Conseil fédéral de donner l'ordre de la reprise immédiate du travail. « De cette façon, a ajouté M. Rivelli, nous rentrerons avec toutes nos forces et pourrons, en tenant compte des enseignements de cette bataille, nous préparer pour celles de demain. »

LA RENTREE DES OUVRIERS DU GAZ DE PARIS

Paris, 19 mai. — La rentrée du personnel de la Société du gaz de Paris continue à s'effectuer normalement et sans aucun incident. La réadmission des grévistes est progressive et s'effectue à différentes heures de la journée, selon la prise de service de chacun. Le service sera normal dès ce soir, tout au moins en ce qui concerne la distribution du gaz. Quant aux grévistes convaincus d'avoir pendant la grève empêché leurs camarades de reprendre le travail, il n'a pas encore été à l'heure actuelle statué sur leur cas, qui doit faire l'objet d'un examen particulier.

LES MINEURS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS VONT REPRENDRE LE TRAVAIL

Lille, 19 mai. — Les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais reprennent le travail demain matin. Ce matin, grand nombre de descentes à Marles et à Anzin.

Béthune, 19 mai. — On constate une reprise sensible du travail, ce matin, dans les concessions houillères du Pas-de-Calais; on compte un millier de travailleurs en plus. Sur 70,000 ouvriers représentant toutes les corporations, il y a encore 45,000 chômeurs. Un gréviste a été arrêté ce matin près d'Isbergues pour entraves à la liberté du travail.

Arras, 19 mai. — La Fédération des mineurs du Pas-de-Calais a adressé à ses adhérents un manifeste signé : Basly, Cadot, Maës, députés, et Mailly, secrétaire adjoint; en voici le principal passage :

« Déjà, au début de la séance de mardi 18 mai, le gouvernement a déposé un projet de réorganisation des chemins de fer. Certes, ce projet n'est pas ce que nous aurions voulu, mais ce n'en est pas moins quelque chose de nouveau répondant mieux aux intérêts de la nation et du monde du travail. D'autre part, votre mouvement a servi à sauvegarder vos libertés syndicales, le droit de grève et la loi de huit heures, menacés de destitution. Il appuie par avance le projet de nationalisation des mines déjà déposé, en vertu des pouvoirs qui lui ont été donnés par le conseil d'administration de votre Syndicat, et en accord avec la Fédération nationale des travailleurs du sous-sol. Nous vous invitons en conséquence à mettre fin à la grève et à reprendre le travail dès le jeudi 20 mai. »

Paris, 20 mai. — Le travail a repris complètement ce matin dans le Nord et le Pas-de-Calais.

Amélioration sensible dans les autres bassins. On escompte la reprise totale du travail dans deux ou trois jours.

ARRESTATION DU SYNDICALISTE MONMOUSSEAU

Paris, 19 mai. — M. Monmousseau, secrétaire de la Fédération des cheminots, qui faisait l'objet d'un mandat d'amener décerné par M. Joussellin, juge d'instruction, a été mis ce soir en état d'arrestation, au moment où il sortait de la réunion du conseil confédéral. Ayant appris que le secrétaire de la Fédération des cheminots se trouvait au café du Globe, la police avait fait cerner les deux sorties du café et c'est au moment où M. Monmousseau sortait par la porte donnant sur le faubourg Saint-Martin, qu'il a été appréhendé par quatre inspecteurs de la Sûreté qui l'ont conduit directement en automobile au quai des Orfèvres.

Paris, 20 mai. — L'arrivée du secrétaire de la Fédération des cheminots, Monmousseau, avait été entourée du plus grand mystère. Cependant, en dépit des précautions prises, il fut reconnu par les nombreux policiers qui surveillaient les alentours de la salle de réunion.

Arrivé par le boulevard de Strasbourg en complet veston et coiffé d'un chapeau melon, il tenta de sortir par une porte donnant Faubourg-Saint-Martin, en imperméable noir et en casquette. A peine avait-il fait trois pas dans la rue qu'il fut appréhendé. M. Monmousseau ne fit aucune difficulté pour suivre les inspecteurs de police. Il leur raconta que depuis le début de l'instruction il avait couché presque chaque nuit dans un domicile différent. Il tint aussi à faire connaître aux policiers son opinion sur le mouvement.

« Les cheminots, leur dit-il, sont des malheureux. Comme les revendications qu'ils avaient formulées dans le calme n'avaient donné aucun résultat, nous espérions être plus heureux en déclanchant la grève générale. »

Monmousseau est né en 1883, dans l'Indre-et-Loire. Il appartenait au réseau Paris-Etat et avait été révoqué à la suite de la grève de février. Comme les autres secrétaires de la Fédération des cheminots, M. Monmousseau est inculpé de complot contre la sûreté intérieure de l'Etat.

LE COMITE CONFEDERAL NATIONAL DELIBERE

On sait que le Congrès des Cheminots, en votant à l'unanimité le principe de la grève, y avait ajouté cette condition que ce vote ne recevrait application qu'en accord absolu avec la C. G. T.

M. Jouhaux fait connaître au Comité national que, lorsque le mercredi 28 avril, à quinze heures, la commission administrative de la C. G. T. réunie, entra en conversation avec les délégués de la Fédération des cheminots, ceux-ci lui annoncèrent que les ordres de grève étaient partis depuis la veille fixant l'arrêt du travail pour une durée illimitée au 30 avril, à minuit.

La commission administrative de la C. G. T. ne put qu'enregistrer qu'on portait à sa connaissance vingt-quatre heures après qu'elle eût été prise, une décision qui, aux termes du mandat fixé par le Congrès des cheminots, devait être prise en complet accord avec la C. G. T.

M. Jouhaux expose que, néanmoins, étant données les traditions de solidarité en honneur à la C. G. T., la commission administrative unanimement, prenant en considération l'intérêt des Syndicats de cheminots et les centaines de travailleurs du rail engagés dans la lutte affirmait aux représentants de la Fédération sa solidarité.

La commission administrative de la C. G. T., réunie le 1er mai au soir, prend connaissance de la situation. Les délégués de la Fédération des cheminots indiquent que le réseau du Nord ne compte qu'un faible pourcentage de grévistes, que le réseau de l'Est n'est guère mieux favorisé dans le mouvement, et que cette décision provient des bruits qui s'accréditent d'un grave désaccord entre la Fédération et la C. G. T.

Les représentants de la Fédération souhaitent que ces bruits soient détruits par un geste de solidarité, ce qui amène la décision de la C. G. T. de faire entrer dans l'action les mineurs, les marins et les dockers. A partir de ce moment, la C. G. T., automatiquement, prend la responsabilité du mouvement. D'accord avec les Fédérations engagées et sur les indications fournies par la Fédération des cheminots, elle fait connaître publiquement au gouvernement son intention d'engager des pourparlers pour définir les conditions d'un accord susceptible de satisfaire les aspirations ouvrières en ce qui concerne la nationalisation.

Le gouvernement, dans une déclaration à la presse, faisait savoir qu'en aucun cas, sous aucun prétexte, il n'entrerait en conversation avec les représentants de la C. G. T. Il ne restait à celle-ci qu'à faire usage de sa force, ce qu'elle fit en engageant aux côtés du cartel ses principales Fédérations.

Les décisions prises, les Fédérations engagées successivement selon une tactique arrêtée, la commission administrative a cru devoir réunir le comité national pour faire juge celui-ci de la situation actuelle et lui permettre de décider en toute souveraineté. En conclusion de son exposé, M. Jouhaux déclare que quels que soient les efforts qui ont été prodigués par les adversaires du syndicalisme, la C. G. T. n'en apparaît pas moins, aujourd'hui comme hier, serviteur de l'intérêt général.

Paris, 20 mai. — Les mandats du conseil national de la C. G. T. se sont poursuivis ce matin. La consultation des Unions départementales, commencée hier, a été continuée ce matin et n'est pas épuisée. Les délégués ont fourni des renseignements tendant à démontrer que le mouvement de grève en province a répondu aux espérances qu'on pouvait fonder sur lui démontrant ainsi à la fois l'idéal élevé des travailleurs organisés, plus soucieux de l'intérêt général que de leurs intérêts corporatifs et la confiance dont jouit la C. G. T. au cœur des masses travailleuses.

La consultation terminée, un débat général s'instituera pour décider de la suite à donner au mouvement engagé.

PROTESTATION CONTRE LES MESURES DE REPRESSION

Avant de se séparer, le Comité confédéral adopte l'ordre du jour suivant :

« Le Comité confédéral national composé des délégués des Unions départementales de Syndicats et des Fédérations nationales d'industries, parlant au nom des travailleurs groupés dans la C. G. T., fait siennes les protestations de la commission administrative contre les répressions gouvernementales.

» Le Comité confédéral national constate que cette répression par le nombre des arrestations, par la férocité des condamnations, n'a jamais dans le passé atteint un tel degré.

» Il élève à ce sujet sa protestation la plus véhémente, et réclame le bénéfice du régime politique pour les militants emprisonnés, notamment pour ceux de la province, auxquels il adresse l'expression de son entière sympathie.

» En ce qui concerne l'action judiciaire engagée par le gouvernement contre l'organisation du contrôle du prolétariat de ce pays, le Comité confédéral national déclare que la C. G. T. est une organisation légale, que son action est légale et que les Syndicats et les travailleurs qui la composent s'opposeront à sa dissolution. »

LES SANCTIONS SERONT IRREVOCABLES

Paris, 20 mai. — Au cours de la réception de la délégation des organisations rurales de l'Yonne par le président du conseil, celui-ci a déclaré que les sanctions prises l'ont été en conformité des lois et règlements :

« Il ne s'agit pas d'exercer des rancunes ou des vengeances, a spécifié M. Millerand, mais de protéger les véritables victimes des grèves contre ceux qui prétendent précisément être des victimes. Les cheminots fidèles à leur poste et à leur devoir demandent à ne pas être confondus avec les autres. Les sanctions prises au cours des grèves sont irrévocables. »

D'ARSENAL DE ROANE FERME

Roanne, 20 mai. — Un ordre ministériel, arrivé hier soir à Roanne, a ordonné la fermeture jusqu'à nouvel ordre de l'arsenal à la suite de la grève.

FERMETURE DE LA MANUFACTURE NATIONALE D'ARMES DE SAINT-ETIENNE

Saint-Etienne, 19 mai. — Des affiches ont été placardées ce soir annonçant au personnel la fermeture de la Manufacture nationale d'armes. Cet établissement qui avait employé pendant la guerre plus de 15.000 ouvriers, n'occupait plus que 2.500 ouvriers.

FELICITATIONS ET ENCOURAGEMENTS AU GOUVERNEMENT

Paris, 19 mai. — Le président du conseil a reçu ce matin une délégation de toutes les organisations : Syndicats agricoles, Unions des paysans, Syndicat corporatif des cheminots, Chambre de commerce, Syndicat commercial et industriel, classes moyennes des cheminots, Union nationale des combattants de l'Yonne, qui venait lui remettre l'ordre du jour adopté à la réunion tenue dimanche dernier à Laroche. Cette délégation a été présentée par M. Flandin, député de l'Yonne, sous-secrétaire d'Etat à l'aéronautique.

Au nom de la délégation, M. Honoré Bardier a exposé au président que quatre mille cheminots, paysans, agriculteurs, commerçants et industriels de l'Yonne, réunis le 16 mai à Laroche, avaient voté à l'unanimité un ordre du jour exprimant la confiance à M. Millerand et au gouvernement.

En présence des tentatives répétées de grève générale et de l'attitude de la C. G. T., la délégation a demandé au gouvernement d'assurer la liberté du travail et l'exécution des lois de la République.

M. Millerand a remercié la délégation du concours qu'elle apportait au gouvernement et l'a assurée qu'il était en plein accord avec les vœux qui lui avaient été exprimés.

Hindenburg avoue la débacle allemande

Berlin, 19 mai. — Le livre du maréchal Hindenburg, intitulé : « Ma Vie, » paraît aujourd'hui. Parlant de la fin des hostilités, le maréchal dit :

« Je ne m'abandonnai à aucune illusion au sujet du contre-coup politique qu'aurait notre défaite du 8 août. Je n'avais rien à objecter à la conception du chancelier d'empire, le comte Hertling, d'après laquelle nous devions attendre pour faire une démarche officielle en vue de la paix que notre situation militaire se fût améliorée. »

Il est à remarquer que cette assertion est en contradiction absolue avec celle de Ludendorff, d'après lequel le commandement militaire suprême aurait réclamé dès le milieu du mois d'août une paix immédiate.

« La débâcle s'est manifestée partout depuis le 20 octobre, poursuit le maréchal. Il n'y a que sur le front occidental que nous avons su l'empêcher. La poussée de l'ennemi devint plus faible, mais plus faible aussi notre résistance. Les effectifs des troupes allemandes fondaient de plus en plus. Les vides dans les tranchées s'agrandissaient sans cesse. Quelques divisions allemandes encore fraîches n'auraient pu faire grand'chose. Vaine espérance ! Nous coulons ! Notre patrie coule ! Elle ne peut plus nous donner de vies nouvelles ! Sa force est épuisée ! »

La Hesse et l'occupation française

Coblentz, 19 mai. — M. Kanzbuhler, commissaire pour la Hesse, a déclaré que les troupes françaises se sont conduites d'une manière tout à fait correcte pendant l'occupation de Darmstadt. Un article du « Darmstaedter Tageblatt » daté du 17 mai, tout en protestant contre le fait de l'occupation, reconnaît que les Français se sont bien conduits, et que la liberté individuelle a été respectée.

La circulation fiduciaire allemande atteint 62 milliards de marks

Berlin, 19 mai. — D'un des derniers bilans publiés par la Reichsbank

LA VIE SPORTIVE

Courses au Tremblay

MERCREDI 19 MAI

Voici les résultats détaillés de la journée :

PRIX MARPESSA (à réclamer), 3,000 fr., 1,600 mètres. — 1er, Dette-du-Sang (Bingham), à M. Jean Saint; 2e, Reine-d'Or (J. Malden), à M. Walker; 3e, Alliance-Sacrée (M. Allemand), à M. Aimé Moulin.

PRIX POCAHONTAS, 4,000 fr., 1,400 mètres. — 1er, Zilpa (G. Stern), à M. Marcel Boussac; 2e, Masking (F. O'Neill), à M. Vanderbilt; 3e, Lady-Isle (Lamoure), à M. A. Eknayan.

Non placés : Zaatcha (J. Cooke), Groselle-à-Maquereau (Mac Gee), Princess-of-Thulé (Garner), Fiesole (J. Jennings).

PRIX ARAUCARIA, 3,000 fr., 2,800 mètres. — 1er, Merry-Mischieff (J. Malden), à M. E.-J. Walker; 2e, Never-Mind (Howes), au baron E. de Rothschild; 3e, L'Eden (Paillassa), à M. Charles Hellot.

Non placés : Négus (Niaudot), Ortie-II (Rodhain), Bouillon (Bouillon).

PRIX KING TOM, 4,000 fr., 1,400 mètres. — 1er, Courtail (O'Neill), à M. W.-K. Vanderbilt; 2e, Kenilworth (Garner), à M. A.-K. Macomber; 3e, Bateau (Mac Gee), au baron E. de Rothschild.

PRIX GLENCOE (handicap), 4,000 fr., 2,500 mètres. — 1er, Golliwog (M. Allemand), à M. R. Haymann; 2e, Cingh (Ch. Childs), à M. J.-L. Nounez; 3e, Triomphante (J. Jennings), à M. Martial Gauthier.

Non placés : Warfusée (Paillassa); Vadrouille-II (Lamoure), May-Lily (J. Malden), Sacrifice (H. Williams).

PRIX STOCKWELL, 10,000 fr., 2,150 mètres. — High-Spirits (Garner), à M. A.-K. Macomber, fait walk-over.

CHEVAUX		Pesage 10 fr.	Pelem. 5 fr.
Dette-du-Sang	G.	25 »	14 »
Zilpa	G.	29 »	15 50
—	P.	17 »	9 »
Masking	P.	18 »	9 »
Merry-Mischieff	G.	76 50	37 »
—	P.	28 »	17 »
Never-Mind	P.	15 50	8 50
Courtail	G.	16 »	7 »
Golliwog	G.	75 »	39 50
—	P.	47 50	16 50
Cingh	P.	17 50	8 »
High-Spirits		(walk-over)	

Concours hippique du Bouscat

Les séances du matin et de l'après-midi de mercredi ont été consacrées à l'examen des classes. Voici les résultats des décisions du jury :

CHEVAUX DE DEMI-SANG ANGLO-NORMANDS ET ANGLO-ARABES NON QUALIFIÉS :

1re CLASSE (poids moyens), 1re division, chevaux de trois ans. — 1er prix, 400 fr., *Rêveuse*, jument baie zaïn, à M. Maxime Godet, à Saint-Vivien; 2e, 300 fr., *Rézéda*, jument alezane, à M. Emile Braudeau, à Saint-Germain-de-Marencennes; 3e, 200 fr., *Rêveuse*, jument alezane, à M. Albert Naud, à Saint-Germain-de-Marencennes; 4e, 200 fr., *Mirenchoi*, cheval bai, à M. Coutanfin, à la Vallée; 5e, 200 fr., *Ravissante*, jument alezane, à M. Adrien Baliaugeon, à Ronflac; 6e, 200 fr., *Rose-d'Avril*, jument baie, à M. Bégaud, à Ardillières.

Fiches de rubans : *Rêveuse*, à M. Biteau; *Rossignol*, à M. Albert Naud. Tous présentés par M. Hamant, directeur de l'Ecole de dressage de Rochefort-sur-Mer.

1re CLASSE (poids moyens), 2e division, chevaux de quatre à six ans. — 1er prix, 500 fr., *Qualité*, cheval bai, 4 ans, à M. René Samazeuilh, à Bordeaux, présenté par le manège Bertini; 2e, 500 fr., *Hem*, cheval alezan, 4 ans, à M. Maurice Brunet, à Cognac, présenté par son propriétaire; 3e, 400 fr., *Qualité*, jument baie, 4 ans, à M. Léonard, à Coteau-de-Télouze (Deux-Sèvres), présentée par M. Hamant; 4e, 300 fr., *Elégante*, jument baie, 4 ans, à M. Bonnaud, à La Rochelle, présentée par M. Hamant; 5e, 300 fr., *Officine*, jument baie, 6 ans, à M. Guldon, à Queyrac-Médoc (Gironde), présentée par son propriétaire; 6e, 200 fr., *Queniba*, jument alezane, 4 ans, au docteur Pierre Mauriac, présentée par le manège Bertini.

Fiches de rubans : *Corra*, à M. Peyrelongue; *Faust*, à M. Pousse.

2e CLASSE. — Poids légers. — 1re division, chevaux de 3 ans. — 1er prix, 400 fr., *Retour*, cheval bai, à M. F. Guidon, à Queyrac-Médoc, présenté par son propriétaire; 2e, 300 fr., *Réveuse*, jument alezane légèrement rubicane, à M. A. Rousseau, à Saint-Agnant-les-Marais, présenté par M. Hamant.

2e division, chevaux de 4 à 6 ans. — 1er prix, 500 fr., *Fanfare*, jument alezane, 4 ans, à M. Gustave Gounouilhou, à Bordeaux, présentée par son propriétaire; 2e, 400 fr., *Patrie*, jument alezane, 5 ans, à M. F. Guidon, présentée par son propriétaire; 3e, 300 fr., *Quarantaine*, jument baie, 4 ans, à M. Philippe Rousset, à Saint-Georges-Côtelaux, présentée par M. Hamant; 4e, 200 fr., *Dormeur*, cheval bai, 5 ans, à M. Guidon, présenté par son propriétaire; 5e, 200 fr., *Quanet*, cheval alezan, 4 ans, à M. Dubois, à Flaujagues (Gironde), présenté par son propriétaire.

CHEVAUX DE PUR SANG ARABE OU ANGLO-ARABE ET DE DEMI-SANG COMPTANT AU MOINS 25 % DE SANG ARABE :

TROISIEME CLASSE. — Poids moyens, première division, chevaux de 5 ans. — 1. prix, 600 fr., *Recluse*, j. bai, à M. Ducru, à Tarbes, présentée par son propriétaire; 2. 300 fr., *Roulenise*, j. alez., brûlé, à M. E. La Bayle, à Mauco-Benquet, présentée par M. G. Petit; 3e, 200 fr., *Rosette*, j. bai, à M. V. Daugrelh, présentée par M. Petit; 4. 200 fr., *Robinson*, ch. alez. foncé, à M. Marcel Cortembert, à Bordeaux, présenté par le manège Bertini; 5. 200 fr., *Rosière*, j. bai, à M. Mouroux, à Audons (Basses-Pyrénées), présentée par son prop.; 6. 200 fr., *Violette*, j. bai, à M. E. La Bayle, présentée par M. Petit; 7. 200 fr., *Rugal*, ch. bai, à M. le docteur Depeton, à Saint-Martin-de-Hinx (Landes), présenté par son propriétaire; 8. 200 fr., *Riquette*, j. alz., au même; 9. 200 fr., *Romanette*, j. alz., à M. Guldon.

Deuxième division, chevaux de 4 à 6 ans. — 1. prix, 600 fr., *Coquette-XIV*, j. bai, 6 ans, à MM. François de Juge-Montesquieu et Larregain, à Pau, présentée par le manège Bertini; 2. 500 fr., *Patriote-II*, j. bai, 5 ans, à M. L. Ducru, à Tarbes, présentée par son propriétaire; 3. 400 fr., *Quelma*, ch. bai, 4 ans, à M. Mouroux, présenté par son propriétaire 4. 300 fr., *Brunette*, j. bai, 4 ans, à M. La Bayle, présentée par M. G. Petit; 5. 300 fr., *Oiseleur*, ch. bai clair, 5 ans, à M. Max Sicard de Bray, à Toulouse, présenté par M. le comte Paul Niel; 6. 200 fr., *Quart-Gekco*, ch. bai foncé, 4 ans, à M. P. Gadessat, à Pardies-Nay (Basses-Pyrénées), présenté par son propriétaire; 7. 200 fr., *La-Bordelaise*, j. alez., 5 ans, à M. le baron de Spens d'Estiencols, à Bordeaux, présentée par le manège Bertini; 8. 200 fr., *Picador*, ch. bai brun, 6 ans, à M. J. Lalande, à Cantenac, présenté par le manège Bertini 9. 200 fr., *Quereleuse*, j. bai, 4 ans, à M. le docteur Depeton, présentée par son propriétaire 10. 200 fr., *Passe-Partout*, ch. alez., 6 ns, à M. H. Vergez, à Bordeaux, présenté par son propriétaire.

QUATRIEME CLASSE (poids légers), première division, chevaux de 3 ans. — 1. prix, 400 fr., *Révale*, j. alez., à M. Ducru, à Tarbes, présentée par son propriétaire; 2. 300 fr., *Roseraie*, j. alez., 3 ans, à M. Mouroux, à Audons, présentée par son propriétaire; 3. 200 fr., *Ramus*, ch. alez., à M. V. Daugrelh, à Artassenx, présenté par M. G. Petit; 4. 200 fr., *Rageur*, ch. bai, à M. Victor Barrère, à Artassenx, présenté par M. G. Petit; 5. 200 fr., *Durance*, j. bai, à M. Bidit, à Barzun, présentée par son propriétaire; 6. *Scabreuse*, j. alez., à M. Larrouy, à Salies-de-Béarn, présentée par le manège Bertini.

Deuxième division, chevaux de 4 à 6 ans. — 1. prix, 500 fr., *Artette*, j. bai, 4 ans, à M. Victor Daugrelh, présentée par M. G. Petit; 2. 400 fr., *Midzoumi*, j. alez., 4 ans, à M. Camêntron, présentée par le manège Bertini; 3. 300 fr., *Cascade*, j. bai foncé, 4 ans, à M. Jo Boutelih, à Mazères-Lezous, présentée par son propriétaire; 4. 200 fr., *Oiselette*, j. bai clair, 6 ans, M. Daniel Lacoste, à Bordeaux, présentée par le manège Bertini; 5. 200 fr., *Amourette-VII*, j. bai, 6 ans, à M. G. Petit, à Caudéran, présentée par son propriétaire; 6. 200 fr., *La-Seille*, j. bai, 4 ans, à M. Pierre Versein, à Villenave-d'Ornon, présentée par le manège Bertini; 7. 200 fr., *Quarte-I*, j. bai zain, 5 ans, à M. G. Petit, présentée par son propriétaire; 8. 200 fr., *Qui-va-là*, j. alez, 4 ans, à M. P. Cerruty, à Caudéran, présentée par M. G. Petit; 9. 200 fr., *Adriana*, j. bai clair, 4 ans, à M. Léon Col, à Casteljaloux, présentée par le manège Bertini.

FOOTBALL RUGBY

LE RUGBY SUBVENTIONNE LA COURSE A PIED

Paris, 19 mai. — Dans sa dernière réunion, le comité directeur du rugby a pris la décision officielle de verser une somme de 10,000 fr. au comité directeur d'athlétisme.

Ce joli geste des rugbymen, désireux d'encourager leurs frères, les athlètes, méritait d'être souligné.

ATHLETISME

CHAMPIONNATS DES SCOLAIRES LIBRES

Les championnats de l'U. G. S. E. L. du Sud-Ouest seront disputés jeudi 20 mai, à deux heures, sur le terrain du Stade Bordelais.

Les collèges de Saint-Genès, de Sainte-Marie-Grand-Lebrun et de Tivoli y ont engagé le maximum de concurrents dans les catégories de minimes, juniors et seniors, et la première place sera disputée, de près, dans toutes les épreuves du programme, qui comprennent des courses sur 60, 200, 400 et 1,500 mètres, des concours de sauts et le lancement du poids.

CYCLISME

AU VELODROME DU PARC

Le match international derrière grosses motos, opposant au champion français Fossier le champion belge Verheyn, se disputera en trois manches, sur 10, 15 et 20 kilomètres. Quant aux épreuves devant encadrer cet événement, elles promettent devoir être splendides, les meilleurs coureurs bordelais étant partants certains.

AU SUJET DE L'ACCIDENT DE GRISOLLES

Lors de l'accident de side-car qui causa la mort de l'excellent coureur cycliste Maldéron, il avait été indiqué par erreur que son compagnon de route, M. Blondé, avait succombé également à ses blessures.

Nous sommes heureux de pouvoir indiquer aujourd'hui que M. Blondé, hospitalisé à Montauban, est au contraire en bonne voie de guérison.

NATATION

VIOLAS BAT UN RECORD DE FRANCE

Paris, 20 mai. — Maurice Violas, du Paris Swimming-Club, a établi officiellement un nouveau record français sur 300 mètres dans le temps de 4' 27" 1/5. Son précédent record, établi en 1914, était de 4' 31" 2/10.

LAWN-TENNIS

LA COUPE TUNMER

Cette épreuve classique, handicap interclubs par invitations, se disputera dimanche et lundi prochain 23 et 24 mai, sur les courts du S. B. U. C., 57, avenue de la République, Caudéran.

Les Clubs suivants ont promis leur concours au Stade Bordelais, organisateur du tournoi : Villa Primrose, V. G. A. M., B. E. C., Ecole de Santé Navale.

Etant donnés le nombre et la qualité des joueurs qui seront en présence, les amateurs de lawn-tennis sont assurés d'assister pendant ces deux journées à de très belles parties. Prix d'entrée : 5 fr.; ticket valable deux jours.

BOURSE DE PARIS

du 19 mai 1920

BULLETIN FINANCIER

On note aujourd'hui une tendance à un raffermissement des cours, malgré que les changes se soient encore détendus. Rentes bien tenues. Nos grandes Banques s'inscrivent en hausse sur hier. Même constatation en ce qui concerne les Métallurgiques et les valeurs de Navigation. Les Cuprifères se raffermissent le Rio s'améliore. Charbonnages demandés. En coulisse, on est généralement un peu meilleur qu'hier. De Beers, Sud-Africaines résistantes. Pétrolifères actives et Coloniales achalandées; reprise d'activité en Caoutchoucs.

BOURSES DU COMMERCE

COURS DES CHANGES

Le premier chiffre indique le pair, le second le cours du jour.

Paris, le 19 mai. — Change sur Londres (25 15), 51; sur Madrid (0 92), 2 24 1/4; sur Amsterdam (2 03), 4 87 ½; sur Rome (1 00), 0 69 1/4; sur New-York (5 15), 13 44; sur Genève (1 00), 2 36 1/4; sur Copenhague (1 39), 2 20; sur Stockholm (1 39), 2 80 ¼; sur Christiania (1 39), 2 38 ½; sur Bruxelles (1 00), 1 03 1/4.

Dernier change coté de Paris sur : Argentine, 602 ½; Allemagne, 28 3/4; Prague, 25 1/4; Vienne, 7.

Derniers cours cotés sur : Roumanie, 24 3/4; Finlande, 87.

BOURSES ETRANGERES

Change sur Madrid, 43 90; sur Barcelone, 43 90; sur Lisbonne, 10 50; sur Buenos-Ayres (or), 60 5/8; sur Rio-de-Janeiro, 16 ½; sur Valparaiso, 11 23/32.

Bourse de New-York, le 19 mai. — Change sur Londres, 3,76 87, contre 3 77 375; sur Paris, 13 82, contre 13 82 la veille.

RESINEUX. — Londres, 19 mai. — Térébenthine, en forte reprise. Disponible, 195 (180); mai-juin, 182 ½ (178); mai-août, 168 (162); juillet-décembre, 143 ½ (143 ¼). — Résines, sans changement.

Savannah, 19 mai. — Térébenthine, sans changement, de 180 à 181 (180 à 181). — Résine W. W., 17 67 à 18 72 (18 75).

MARCHÉ GÉNÉRAL AUX BESTIAUX DE BORDEAUX

du 19 mai

Porcs. — Amenés, 790; vendus, 777, de 340 à 355 fr. les 50 kilos, poids vif. Prix extrêmes : de 320 à 360 fr.

Les quelques lots de très bons porcs, pas trop gras, sont facilement vendus 365 fr.

Ventes lentes et difficiles pour les porcs très gros, avec grosse baisse en fin de marché.

MARCHE AUX PETITS POIS

Cérons. — Le mardi 18 mai : Apports en décroissance; 90 quintaux, vendus 70 fr. les 50 kilos.

CHRONIQUE MARITIME

GENERALE TRANSATLANTIQUE. — Le paquebot « Chicago », venant de Bordeaux et la Vera-Cruz, a quitté La Havane le 17 mai, à destination de Saint-Nazaire.

— Le vapeur commercial « Saint-André », venant de Valparaiso et escales, a touché à Mollendo (Pérou) le 15 mai, en route pour Bordeaux (via Panama).

COURRIERS DU SUD-AMERIQUE

Rentrée en France de l'aviateur Lefranc

Le paquebot « Samara », commandant Barbot, de la Compagnie Sud-Atlantique, parti de Buenos-Ayres le 13 avril, est monté à Bordeaux, où il a accosté au quai Carnot, mardi, à dix-huit heures et demie.

Traversée excellente. A bord : 143 passagers de chambre, 160 d'entrepont et 3,500 tonnes environ de marchandises diverses : des peaux, des quebrachos et une importante cargaison de blé de La Plata, du café, du riz du Brésil, du cacao et des conserves embarquées à Lisbonne.

Parmi les passagers de cabine, citons un groupe de négociants basques qui reviennent s'installer définitivement en France; le lieutenant-aviateur Henri Lefranc, de retour d'un voyage d'études sur son hydravion « Georges-Lévy ».

BORDEAUX

LES GRÈVES

Rentrées jeudi matin à la gare du Midi, 610 ouvriers travaillent actuellement aux ateliers de la Compagnie.

Aux Chantiers et Ateliers de la Gironde il y a eu 170 rentrées. On compte aussi des rentrées en bon nombre dans les autres établissements de la métallurgie.

On sait que la Fédération des transports — après celle de l'éclairage — a donné l'ordre de la reprise du travail. Cet ordre a été sans portée pour notre ville, où les ouvriers et employés des transports divers : tramways, autos-camions, transporteurs-camionneurs, etc., n'ont jamais cessé une minute leur besogne habituelle.

La grève de l'ameublement n'a rallié que quelques chômeurs.

DANS LE PORT

L'activité sur les quais est presque normale et bon nombre de vapeurs français reprennent leur trafic, trop longtemps interrompu. De tous côtés on accélère les chargements, en prévision d'un appareillage très proche.

Les paquebots desservant les grandes lignes, immobilisés depuis près d'un mois, font également leurs préparatifs de départ.

Le navire commercial « Amiral-Villaret-de-Joyeuse », venant du Sud-Amérique, en escale dans notre port, ayant effectué le déchargement d'une partie de sa cargaison, a quitté les appontements de Bassens à la marée de mercredi soir, à destination du Havre.

Les paquebots mixtes « Puerto-Rico » et « Caroline », attendus au Havre, appareilleront sans délai pour leur destination.

Les courriers et navires mixtes de la Côte occidentale d'Afrique et de l'Indochine suivent également le mouvement, et tout permet d'espérer que d'ici peu de jours le port de Bordeaux aura repris sa physionomie habituelle.

L'INCIDENT DU « FRONSAC »

Aux dix arrestations opérées mardi soir à propos de l'incident du « Fronsac », amarré quai Louis-XVIII, il faut en ajouter une onzième, celle de Jean-Marie Genel, marin débarqué du vapeur « Laracho ».

Genel était monté avec les autres grévistes sur le « Fronsac » et avait tenté de débaucher l'équipage, proférant des menaces de mort contre les inscrits restés à leur poste.

Après avoir comparu jeudi matin à l'audience du petit parquet, Genel a été dirigé sur le Fort du Hâ. Il a nié, mais il a été formellement reconnu par le capitaine du « Fronsac », qui, on s'en souvient, avait dû tirer plusieurs coups de revolver en l'air pour tenir en respect les assaillants.

La question du gaz

Le Conseil municipal s'est réuni en commissions, mercredi, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Philippart, maire, afin d'examiner dans ses multiples détails la question du gaz et la situation nouvelle créée dans cet important service municipal par la grève que quelques politiciens ont déclanchée il y a une semaine.

Nous croyons savoir que les commissions ont donné leur approbation formelle aux résolutions et aux sanctions qui découlent de l'avis, que nous avons publié, du maire de Bordeaux au personnel de ce service.

Dans la séance publique du Conseil, qui aura lieu vendredi soir, le maire communiquera officiellement à ses collègues les décisions prises.

Nous avons la conviction que l'Assemblée communale, qui, à maintes reprises, a témoigné à l'égard du personnel de l'éclairage une bienveillance et une sollicitude dont celui-ci se montre si peu reconnaissant, confirmera l'avis des commissions. Elle fera preuve, en même temps que de l'esprit de droiture et de justice dont elle est animée, d'une énergie qui sera approuvée de notre population tout entière.

Il est inadmissible, en effet, que, sous le prétexte d'appuyer des fantaisies plus ou moins politiques, en dehors de toute revendication professionnelle, des employés ou ouvriers municipaux puissent impunément se livrer à une manifestation sans excuse, qui, depuis trop longtemps, bouleverse la vie commerciale, industrielle ou privée de Bordeaux et compromet l'existence normale de cinq cent mille personnes.

Ce sont les modestes, les humbles, plus que les fortunés, qui pâtissent de cet état de choses; ce sont les malades, ceux qui — nous l'avons montré précédemment — ont à subir des opérations, qui souffrent de ces manœuvres. Tout d'une voix, l'opinion les condamne et les flétrit.

Grève et grévistes, en la circonstance, sont unanimement désapprouvés par la population bordelaise. Elle ne saurait comprendre ni admettre le renvellement de pareils faits. Elle applaudira aux décisions que le Conseil prendra pour assurer l'avenir.

Nos édiles peuvent donc être certains, dans l'acte de bonne et sage administration qu'ils vont être appelés, vendredi, à accomplir, d'avoir l'approbation complète des Bordelais.

Il importe que les mauvais bergers, qui constituent une infime minorité et ont entraîné la masse inconsciente ou apeurée des travailleurs, ne puissent renouveler leurs coupables tentatives.

Il faut que la municipalité, qui seule maintenant à la responsabilité totale de la distribution de l'éclairage — après avoir félicité et récompensé comme ils le méritent les volontaires, les ouvriers honnêtes et courageux qui ont fait et font tout leur devoir en acceptant de travailler ou en continuant leur labeur malgré les menaces — n'inscrive qu'individuellement, comme elle l'a indiqué, chaque nouveau postulant.

Le service de l'éclairage doit être assaini définitivement. Pour ce faire, nous comptons sur le Conseil municipal et la municipalité.

Contre les nouvelles taxes sur les boissons

Les hôteliers-limonadiers-restaurateurs et débitants de boissons sont priés de se conformer à la décision prise par la Confédération nationale du commerce des boissons :

1. De fermer leurs établissements vendredi 21 courant, de 14 h. 30 à 17 heures, en signe de protestation contre les nouvelles taxes qui chargent leur commerce.

2. De bien vouloir se rendre tous au grand meeting qui aura lieu à 14 h. 30, à l'Apollo-Théâtre, le même jour.

Avancement mérité

Par décret en date du 12 avril dernier est nommé secrétaire d'ambassade de deuxième classe M. Henri Cosme, secrétaire d'ambassade de troisième classe à Constantinople.

M. Henri Cosme est un ancien élève du lycée de Bordeaux. Pour sa brillante conduite pendant la guerre, il a reçu la croix de guerre et la médaille militaire.

Son avancement est des plus mérités. Félicitations.

Pour l'orphelinat de Gradignan

Les manifestations organisées au bénéfice de l'Orphelinat de Gradignan dans les salons de l'hôtel de ville, mis gracieusement par le maire à la disposition de cette œuvre intéressante, ont débuté mercredi. La vente de charité, qui a eu lieu dans l'après-midi de ce jour, a réuni dans le palais municipal une foule nombreuse, heureuse de s'associer à la bienfaisante action de l'Orphelinat.

La journée de jeudi, comme on le sait, est réservée à la fête proprement dite : kermesse, concert, etc. La foule y sera certainement grande.

La probité d'une écolière

La jeune Berthe Ardouin, âgée de treize ans, demeurant avec ses parents, rue Gensan, 10, a trouvé, en revenant de l'école, un porte-monnaie contenant une certaine somme, qu'elle a déposé au commissariat du huitième arrondissement, où le perdant pourra le réclamer.

Le geste de cette fillette lui fait honneur, aussi y avait-il lieu de le faire connaître.

Les cambrioleurs

Pendant la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs inconnus se sont introduits par escalade dans l'atelier de photographie de M. Marcel Herseau, rue Sainte-Catherine, 45. Après avoir fracturé le tiroir-caisse, ils y prirent une centaine de francs et une paire de jumelles marines. Ils ont pu ensuite se retirer sans être inquiétés.

— Durant la même nuit, d'autres inconnus ont essayé de fracturer la porte du magasin de mercerie exploité par Mlle Lucie Germain, quai de la Grave. Mais, malgré tous leurs efforts, ils ne purent y parvenir et durent s'en aller sans avoir mis leur projet à exécution.

Discussion qui finit mal

Mercredi soir, vers six heures, sur le quai de la gare Saint-Louis, s'élevait une discussion entre un homme d'équipe volontaire, René Lafon, et deux ajusteurs-mécaniciens. Au cours de la querelle, provoquée pour un motif futile, René Lafon fut frappé sur diverses parties du corps par ses adversaires.

Le feu rue des Trois-Conils

Un incendie s'est déclaré jeudi, vers 2 heures du matin, chez M. Erguy, fabricant de limonade, 55, rue des Trois-Conils. Le feu a pris au rez-de-chaussée et a rapidement gagné les étages supérieurs. Les pompiers se sont aussitôt rendus sur les lieux et une autopompe fut mise en action. A l'heure où nous mettons sous presse, le sinistre semble circonscrit. Les dégâts sont assez importants.

Cadavre de femme repêché à Bassens

On a retiré de la Garonne devant Bassens le corps d'une femme dont l'identité n'a pu encore être établie.

La mort de cette femme paraît suspecte. Le cadavre a été déposé à la Morgue, aux fins d'autopsie.

La noyée serait une réfugiée.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Présidence de M. MATIGNON, vice-président.

ENTRAVE A LA LIBERTE DU TRAVAIL

Dans son audience des flagrants délits de mercredi, le tribunal a prononcé les condamnations suivantes contre des grévistes qui avaient frappé ou menacé des volontaires et des ouvriers non grévistes :

Six mois de prison à Alphonse Tuesta, manœuvre, vingt-sept ans, demeurant rue du Pont-de-la-Mousque, qui, ayant rencontré un volontaire se rendant à l'usine à gaz de la Bastide lui ordonna de faire demi-tour et comme celui-ci refusait, le roua de coups.

— **Quatre mois de prison** à Victor Vanhille, trente-quatre ans, et à Jean Bourdon, vingt-huit ans; **six mois de prison** à Maurice Vanhille, trente ans, tous trois marins à bord du « Larache », qui ont tenté de débaucher des marins du vapeur « France » amarré quai Louis-XVIII, et les ont menacés de mort s'ils ne descendaient pas.

Informations

Chemins de fer

ORLEANS. — La gare de Bordeaux-Bastide acceptera le vendredi 21 mai les marchandises se rapportant aux déclarations d'expédition numérotées de 47,001 B E à 50,000 B E pour le réseau P.-O., sauf Montluçon et au delà et Paris-Ivry; de 45,001 B E à 50,000 B E pour Paris-Ivry.

BORDEAUX-ETAT (rive droite). — Tous les produits cupriques, fumiers, bouilles ou autres produits destinés au traitement de la vigne seront acceptés, sans inscriptions, à raison de 1,000 kilos par jour d'un même expéditeur à un même destinataire.

Néanmoins, les déclarations d'expéditions devront être présentées au guichet avant d'apporter la marchandise en gare.

Baccalauréat

Les inscriptions en vue de la session de juillet prochain sont reçues dès maintenant au secrétariat des Facultés des sciences et des lettres, 20, cours Pasteur, le matin, de 9 à 11 heures, le soir, de 14 à 15 heures.

Le registre d'inscriptions sera irrévocablement clos le samedi 5 juin. (Arrêté ministériel du 20 mars 1920.)

Consulat de la République de Chine

M. le Consul de la République de Chine à Bordeaux nous prie de porter à la connaissance des intéressés que les bureaux et chancellerie de son consulat sont transférés 4, rue du Château-Trompette.

Confédération française des travailleurs chrétiens

La Confédération française des travailleurs chrétiens, fondée le 1er novembre 1919, et qui groupe plus de 150,000 adhérents, va tenir son premier Congrès confédéral cette semaine, à son siège social, 5, rue Cadet, Paris (9e), les samedi 22, dimanche 23 et lundi 24 mai.

Ce jour-là, réunion des commissions chargées d'étudier les termes d'une déclaration générale et les principales questions professionnelles d'actualité.

Pour tous renseignements sur la Confédération française des travailleurs chrétiens, s'adresser au siège de l'Union des Syndicats, 12, place Puy-Paulin, Bordeaux.

Communications

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

RETRAITES OUVRIERES. — Les assurés nés en avril et non encore munis de leur carte annuelle de 1920 sont invités à se présenter le plus tôt possible à la mairie (service des retraites ouvrières), pour faire l'échange de la carte ancienne qu'ils détiennent.

GROUPEMENTS CORPORATIFS

MARCHANDS DE BOIS ET DE CHARBONS. — Réunion à l'Athénée le 22 mai, à 17 heures.

ANCIENS MILITAIRES

LES CAMARADES DE COMBAT (Amicale des poilus). — Vendredi soir 21 mai, à l'Athénée, à 20 h. 30, réunion habituelle de la section de Bordeaux, et conférence de M. G. Callens, vice-président, sur « les journaux et publications allemandes pendant la guerre en pays occupés ».

ASSOCIATIONS DIVERSES

FEDERATION DES COMITES DES FETES DE QUARTIERS DE BORDEAUX. — Les présidents et délégués des Comités des fêtes des quartiers de Bordeaux sont invités à assister à la réunion du vendredi 21 courant, café Oriental, salle du premier, à 20 h. 30.

ASSOCIATION AMICALE DES PRISONNIERS DE GUERRE, DES FAMILLES DE DISPARUS ET DE PRISONNIERS MORTS EN CAPTIVITE. — Les sociétaires désireux d'assister à la manifestation organisée par le comité départemental des mutilés, le samedi 22 mai en matinée, sont priés de retirer les cartes au secrétaire général, 14, rue Margaux, jusqu'à vendredi, de 9 h. à 12 h., et de 14 h. à 18 h.

Cirage à la CIRE NAOL

Chronique Théâtrale

GRAND-THEATRE

Jeudi, à 8 h. 15, « Le Demi-Monde », avec M. Le Bargy et Mlle Nelly Cormon.

Vendredi, à 8 h. 30, en soirée de gala et avec le concours de M. Le Bargy et Mlle Nelly Cormon, dernière représentation du « Marquis de Priola », dont le succès des deux premières représentations a été considérable pour les éminents interprètes de la pièce de M. Henri Lavedan, de l'Académie-Française. Samedi et dimanche, en matinée : « Sapho », d'Alphonse Daudet. Dimanche et lundi, en soirée : « La Femme X... », de M. A. Bisson, pour les représentations de Mme Régina Badet. Location ouverte.

APOLLO

Jeudi, dernière des « Saltimbanques ». Vendredi, en soirée, et dimanche, en matinée, « Orphée », avec l'admirable cantatrice Alice Ravenau. Spectacle d'art, sur lequel la critique doit rester muette, incapable de trouver qualificatif nouveau pour traduire l'incomparable beauté de l'interprétation. Samedi, en soirée, et dimanche, en soirée, et lundi, matinée et soirée, pour les fêtes de Pentecôte, « Ali-Baba ou les 40 Voleurs », opérette à grand spectacle. Locat. ouverte au hall du théâtre de l'Apollo.

BOUFFES

Du jeudi 20 au lundi 24 mai inclus, cinq soirées et deux matinées, à l'occasion des fêtes de Pentecôte, création à Bordeaux de la curieuse et amusante pièce « la Danseuse éperdue d'Amour », 3 actes très gais de René Fauchois, avec le concours du célèbre comique Montel, créateur du rôle à Paris, avec les principaux artistes du théâtre Sarah-Bernhardt. On loue au hall du théâtre de l'Apollo. Il est demandé pour la saison d'été hommes et dames pouvant chanter et danser pour l'opérette nouvelle « Moins vieux que joyeuse ». Se faire inscrire au secrétariat du théâtre des Bouffes.

TRIANON

La première de la revue « Non, sans blague ! » aura lieu vendredi 21 mai, en gala extraordinaire. Surprises aux dames. Salle mise à neuf. Orchestre et jazz-band. Décors somptueux, costumes splendides. La revue, c'est le public qui la jugera. Interprétation hors de pair, avec Janette Denarber, Manon Olva, Georgiane, Arlette Tony, Line Dangès, Mme Juguler et Marcelle Netzer; MM. Maurice Fleury, Juguler, Soulas, Lafourcade et Roger Guise. On loue rue Franklin.

CASINO DES QUINCONCES

Chaque acte se terminera sur un tableau sensationnel par l'invention, l'éclat, la collaboration des décors, des costumes, des lumières à des ensembles merveilleux. On acclamera la fête gallo-romaine au cirque Gallien avec ses Belles Martyres; les Danseurs éperdus du Dancing sous tous ses aspects; les sports féminins et la mise en scène moderne du cinéma; enfin les Fontaines lumineuses et les Roses vivantes qui réalisent les derniers prodiges de l'Apothéose nouveau jeu.

SCALA

Le public se presse tous les soirs à la Scala pour applaudir la pimpante revue « Bordeaux qui rit ! », renouvelée par des nouveautés hilarantes et excellemment jouée par une troupe d'élite. Location sans frais.

ALHAMBRA

Tous les soirs, succès de la revue « C'est kif ! kif ! », œuvre allègre, spirituelle, interprétée avec entrain par les artistes de l'Alhambra.

ALCAZAR

Vendredi 21 mai et jours suivants, la revue « Ça va gazer », avec le populaire Biscot, le joyeux Biscotin de « Barrabas », dans un sketch inédit. Vingt scènes amusantes. Au 1er tableau, la Ronde de « Ça va gazer ».

AMERICAN-PARK

Deux Journées de Grand Gala

Pour donner de plus en plus complète satisfaction aux milliers de spectateurs qui envahissent les jours de fête son délicieux établissement, la direction de l'American-Park a établi pour dimanche et lundi prochains, fêtes de la Pentecôte, un sensationnel programme qui viendra s'ajouter aux nombreux divertissements procurés déjà par le parc de plein air, le dancing, en matinée, et en soirée, avec le meilleur orchestre du genre, le cinéma en plein air, etc.

Les deux jours, en matinée et en soirée, exhibitions du fameux athlète américain Georges, de l'Empire de Londres, dans ses exercices de force et ses numéros musicaux; du célèbre chanteur à voix Maxell, du Théâtre de la Monnaie de Bruxelles; match-revanche (deux cyclistes contre cinq pâtineurs) sur 6 kilom.

En plus, grands combats de boxe anglaise; le dimanche, en matinée, Noël Boscq contre Téchenay, et Osmin Lurie contre Lipschitz; le lundi, en soirée, Noël Boscq contre Magnadez et Bob Lawson contre Ebrard. Arbitrage de M. Albert Lurie.

Ouvert de quatorze heures à minuit. Tramway assuré à la sortie.

OLYMPIA-CINEMA-PALACE

Succès oblige. — Vendredi, soirée de grand gala; nouveau programme très intéressant, dont il convient de citer : « Le Sang des Immortelles », drame à grand spectacle; « Impéria », ciné-roman en douze épisodes, publié par le « Petit Parisien » (1er épisode : « Le Serment à la Croix »); « Une Voix de Tonnerre », dessins animés; « Métamorphoses », ultra-comique; « Actualités », etc.

Représentations tous les soirs, à 20 h. 30. Matinées les jeudis, dimanches et fêtes. Location : Téléphone 13-38.

THEATRE GIRONDIN (chemin de Pessac)

Vendredi : les 2 Orphelines; Barrabas. Attract.

SAINT-PROJET CINEMA

Vendredi : « Le Lieutenant Douglas », avec le célèbre Fairbanks; « Barrabas », etc. (dern. épde)

Au RAYON d'OR, angle r. St-Catherine, c. V.-Hugo
Coiffures p. dames, Shampooing, Ondulations

LES ONDULATIONS durables et naturelles se font chez Henry, 46, Chapeau-Rouge.

Les Parfums Bichara sont partout

SPECTACLES du 20 mai

GRAND-THEATRE. — 8 h. 15 : Le Demi-Monde.
APOLLO. — 8 h. 30 : Les Saltimbanques.
TRIANON. — Relâche.
BOUFFES. — 8 h. 30 : La Danseuse éperdue.
SCALA. — 8 h. 30 : Bordeaux qui rit ! revue.
ALHAMBRA. — 8 h. 30 : C'est kif ! kif ! revue.
ALHAMBRA-DANCING. — Apéritifs-concerts dansants, entrée gratuite. Soir : danse.
AMERICAN-PARK : Mat. et soir., Patinage, Bal
SKATING-PALACE. — 8 h. 30 : Patinage et bal.

HORLOGERIE CHARTIER Fondée en 1850 P. CONJAUD. Sr
Cours de l'Intendance, 62, BORDEAUX

ÉTAT CIVIL

DECES du 19 mai

Léonard Bécot,